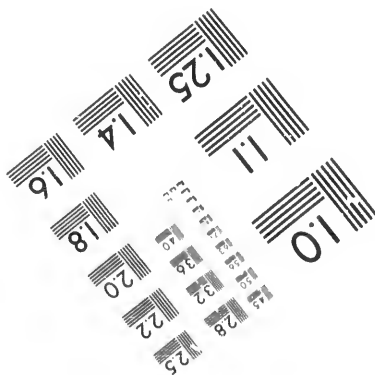
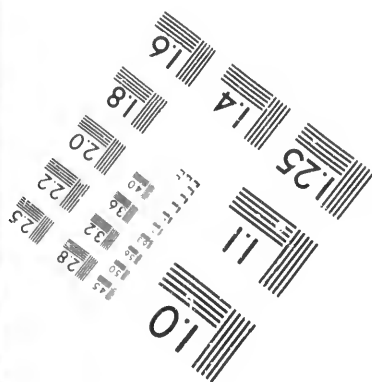
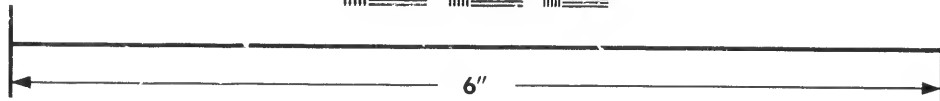
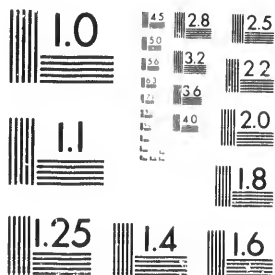


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

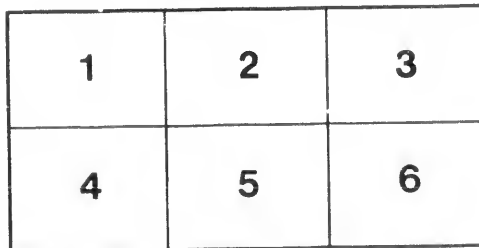
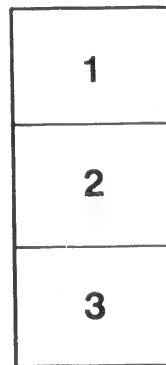
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "À SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ils  
lu  
diffier  
ne  
age

rata  
o

elure,  
à

32X

*Handwritten marks and initials*

MES

le 5

qu'il  
lesqu

r r

à s

cents  
tarif  
en as  
vern

natio  
isme  
ies p  
ajou  
factu  
de pr

tenir  
des B

faire  
les pr

ingla  
par il

pratic  
sions  
les, e

386

*note*  
*50*  
*interim*

1893

# AUX CONTRIBUABLES

## DU COMTÉ DE L'ISLET

MESSIEURS,

Je vous demande votre suffrage à l'élection qui aura lieu le 5 janvier courant.

J'ai eu peu de temps pour vous rencontrer, et je crois qu'il convient que je vous expose par écrit les raisons pour lesquelles je crois avoir titre à votre confiance.

### RÉFORMES DANS LE TARIF.

Je suis résolu à faire tous mes efforts pour obtenir des réformes et des changements dans le tarif, de nature à permettre à la classe agricole d'acheter à meilleur marché les produits dont elle a besoin et de vendre plus cher les produits au sol.

Les manufacturiers des grandes villes, qui réalisent des centaines de mille piastres de profits par année, au moyen du tarif actuel, s'opposent à ces réformes. Ils se sont organisés en association et sans distinction de parti ils appuient le gouvernement dont la politique fait leur fortune.

A leur point de vue, ils ont raison. La politique dite nationale adoptée en 1879, dans le but de favoriser l'établissement et le développement de nos industries, en empêchant les produits industriels étrangers d'entrer au Canada, n'a plus aujourd'hui la même raison d'être. Les intérêts des manufacturiers ont été assez longtemps protégés : l'heure est venue de protéger les intérêts de l'agriculture.

L'intérêt des manufacturiers et des industriels est de tenir le marché Canadien fermé aux produits manufacturiers des Etats-Unis afin de vendre plus cher leurs propres produits.

L'intérêt du cultivateur canadien est de travailler à se faire ouvrir le marché américain, afin d'y vendre plus cher les produits agricoles.

Nous avons, pour notre beurre et notre fromage, le marché anglais, qui est précieux et que nous conserverons toujours, car il est ouvert à toutes les nations comme à nous.

Faisons en sorte que le marché américain qui nous est pratiquement fermé, nous soit ouvert, afin que nous puissions y vendre nos chevaux, nos patates, nos œufs, nos volailles, etc.

38698

Pour cela il faut que sans la perturbation de notre propre industrie nous permettions aux produits manufacturés américains d'entrer ici.

Le cultivateur canadien y trouvera un double intérêt, d'abord il paiera moins cher pour ce dont il a besoin, et il vendra ses produits d'une manière beaucoup plus avantageuse.

La lutte est donc réellement entre le cultivateur qui a besoin du marché américain, et le manufacturier qui a peur de faire moins de bénéfices si l'industriel américain peut venir lui faire concurrence dans la vente des meubles, des instruments d'agriculture, des cotons, des étoffes, des voitures, etc.

Il me semble que dans le comté agricole de l'Islet, il n'y a pas d'hésitation possible à ce sujet.

#### L'ESPRIT DE PARTI.

Par malheur dans votre province on se divise de père en fils en rouge et bleu, sans se donner le trouble de songer à ses intérêts d'abord. Trop souvent l'on vote sans avoir réfléchi aux conséquences de son action. Aussi voyez dans quelle pénible situation nous sommes tombés. Un million de nos compatriotes ont traversé la frontière et se sont établis sur le sol américain. Et le dépeuplement se continue avec une alarmante persévérance.

Nous sommes taxés au-delà de nos moyens de payer, et des mauvaises récoltes advenant, les canadiens-français nous laissent par milliers et par milliers.

Cela ne nous ouvre pas les yeux, et nous restons des partisans affolés au lieu d'être des hommes de raison et de réflexion. Au lieu de chercher les remèdes à nos maux, nous nous querellons.

Les impôts nouveaux qui ont été créés augmenteront encore le courant de l'émigration.

Je proteste contre cette politique et je vous demande de vous joindre à moi pour l'adoption de moyens propres à rendre à la classe agricole la prospérité à laquelle elle a droit et qu'elle peut s'assurer, si elle le veut, si elle ne se laisse pas tromper par les avocats et les journaux à la dévotion des manufacturiers qui fournissent aux ministres et à leurs candidats l'argent nécessaire pour corrompre et débaucher les comtés.

#### LA QUESTION DES ECOLES

Mon attitude sur cette question importante sera ferme et sans compromis. Je veux que les catholiques et les canadiens-français du Manitoba aient leurs écoles séparées et françaises, selon les arrangements et les conventions de l'Acte de la Confédération et de celui de 1870. Ces deux actes garantissent

aux catholiques du Manitoba un système d'écoles semblable à celui qui existe dans la Province de Québec, et aussi l'intervention du gouvernement fédéral pour leur faire justice s'ils sont lésés par la majorité protestante,

Or, le gouvernement Greenway a passé des lois qui enlèvent aux catholiques leurs écoles séparées et les obligent à payer des impôts pour les écoles protestantes.

Le cabinet de la Puissance en ne désavouant pas ces lois, a manqué à ses devoirs et trahi la minorité catholique. Il a eu peur des tories d'Ontario qui, au Haut Canada, font une lutte acharnée pour enlever aussi à nos compatriotes de cette province leurs écoles séparées. Sir John Thompson vient de prendre dans son gouvernement M. Clarke Wallace, l'un des partisans acharnés de cette politique spoliatrice et infâme qui consiste à écraser les catholiques partout où ils sont en minorité.

Je suis, sur ce sujet important, de l'avis que M. Chapleau exprimait il y a quelques semaines dans le comté d'Hochelega et dans une adresse d'adieu à ses électeurs de Terrebonne. Si la majorité protestante persiste à vouloir violer le pacte fédéral pour nous priver de nos droits, le temps n'est pas loin où il faudra chercher plus de justice dans des changements constitutionnels et politiques.

Le gouvernement n'a rien fait qui puisse nous inspirer la confiance qu'il mettra à néant les lois de M. Greenway. La constitution lui donne cependant les moyens les plus efficaces et les plus amples pour rendre à nos coreligionnaires les écoles séparées qui leur avaient été enlevées. S'il en agit ainsi, je lui donnerai mon concours actif sur cette question. Si non, je ferai tous mes efforts pour la faire régler par le parlement dans le sens de la justice et de la constitution.

J'ai fait une étude spéciale de cette question et je m'engage à en poursuivre la solution avec toute l'énergie dont je suis capable.

#### LES JUGES SUR LE BANC !

Des abus scandaleux se sont introduits dans l'administration de la justice, et un trop grand nombre de juges sont devenus ouvertement des partisans politiques. J'ai dénoncé, dans la presse et ailleurs, cet état de choses dangereux pour les libertés du peuple, et si vous m'écrivez, je me propose d'appeler l'attention de la chambre sur la conduite de certains membres de la magistrature qui ont manqué à leurs devoirs et à leurs serments d'office.

Les contribuables paient les juges pour administrer la justice et non pour faire de la politique. S'ils veulent faire de la politique, qu'ils descendent du banc.



Des réformes dans la manière de choisir les juges sont devenues indispensables. Il est essentiel aussi que les juges actuellement en exercice soient mis, par l'adoption de lois à cette fin, dans l'impossibilité de compromettre l'administration de la justice. Sans doute, il y a sur le banc beaucoup d'hommes intègres, mais je regrette de dire qu'une enquête sur plusieurs de leurs collègues mettrait au jour des faits de nature à surprendre l'opinion publique.

#### CEUX QUI M'ACCUSENT.

M. THOMAS CHAPAIS.

Toutes sortes d'accusations sont portées contre moi durant la lutte. J'ai joué dans la politique un rôle très actif dans les vingt années dernières, et il ne faut pas être surpris si je me suis fait des ennemis. Ceux qui sont aujourd'hui les plus violents contre moi me portaient aux nues il n'y a pas longtemps encore, Sir Adolphe Caron pour un, avait en moi pleine confiance. Nous avons fait ensemble des luttes nombreuses. En 1891, il chercha à me faire élire dans le comté de Montmorency il et écrivit à cet effet plusieurs lettres aux conservateurs des paroisses.

Les électeurs de l'Islet se souviennent qu'en 1890 les chefs du parti conservateur firent de grands efforts, pour me faire présenter dans la division de Montmagny contre M. Bernatchez. Les conservateurs de l'Islet me demandèrent également de faire la lutte dans le comté.

Bref, j'étais l'un des chefs du parti conservateur, et ceux qui n'ont en ce moment que des injures à mon adresse me proclamaient alors un grand homme.

Qu'ai-je donc fait pour exciter leur colère ? Je vais vous le dire.

Depuis longtemps, M. Thomas McGreevy exerçait sur Sir Hector Langevin une influence dont personne ne pouvait se rendre compte. Rien ne pouvait se faire sans la permission de M. McGreevy, il avait le contrôle de tout le patronage et la main dans toutes les entreprises subventionnées par le Gouvernement. Les choses en vinrent à ce point que le parti conservateur dans la législature de Québec signa une protestation à Sir John A. MacDonald au sujet de cette état de choses et dénonça les rapports existants entre Sir Hector Langevin et M. McGreevy.

M. Tailon, M. Blanchet, M. Desjardins votre ancien député, M. Nantel, M. Hall, etc. signèrent ce document.

Un jour une querelle éclata entre M. Thomas McGreevy et son frère M. Robert McGreevy. Ce dernier vint me trouver avec M. O. I. Murphy et tous deux me mirent en possession

- 6 -

de lettres et papiers établissant de la manière la plus formelle que le département des Travaux Publics, dont Sir Hector Langevin était le ministre, avait été depuis de longues années une véritable caverne de voleurs. Je montrai ces documents à Sir Adolphe Caron et à Sir John A. MacDonald, et puis, j'en commençai la publication dans le *Canadien*. Je fus arrêté sous accusation de libelle criminel sur dénonciation de M. McGreevy. Je plaidai que tout ce que j'avais dit était vrai et que j'étais prêt à en faire la preuve. Puis les élections de 1891 survinrent, et je me fis élire dans le comté de Montmorency. Je portai en parlement mes accusations. La preuve que je fis épouvanta l'opinion publique. Sir Hector Langevin fut obligé de résigner son siège de ministre et M. McGreevy fut chassé de la chambre. Le parlement fut unanime à déclarer que des vols abominables avaient eu lieu, et que le pays avaient perdu des centaines de mille piastres.

Les clubs des deux partis politiques me félicitèrent des efforts que j'avais faits pour mettre fin à ce système de pillage et de rapines sans précédent dans notre histoire. Et Sir John Thompson, le ministre de la justice, prit des procédures contre M. McGreevy et les Connolly, tant au criminel qu'au civil pour recouvrer les sommes volées au pays.

#### LA RAISON DE LEUR HAINE

Il vous est facile de comprendre, messieurs, que dès ce moment j'attirai sur ma tête la colère de Sir Hector Langevin et de ceux que j'avais empêché de voler davantage. M. Thomas Chapais, qui est le gendre de Sir Hector, qui vit dans la même maison que lui, me voua une haine invétérée. J'avais, voyez-vous, nuï aux intérêts de la famille. Il n'a cessé depuis dans son journal *Le Courrier du Canada*, de me dire les injures les plus grossières. Cet honnête personnage eût préféré voir les brigands qui entouraïent son beau-père continuer leur œuvre et s'enrichir des sommes dérobées au peuple.

M. Chapais n'avait pas été oublié lui-même, paraît-il, dans tous ces tripotages, et M. Murphy a juré que \$3,000. de cet argent avaient été données au *Courrier du Canada*.

M. Chapais sait que les fraudes commises n'ont pas encore été toutes découvertes et rien ne l'effraie plus, lui et les siens, que l'idée de me voir entrer de nouveau en parlement.

#### QU'AI-JE FAIT ?

En 1890, en 1891, les conservateurs me portaient aux nues. J'étais à leurs yeux un homme digne de toute estime.

Qu'ai-je fait depuis pour mériter les injures que certains de leurs orateurs et de leurs journaux disent de moi ?

J'ai arrêté les pillages qui se commettaient dans les départements publics à Ottawa ; j'ai empêché les voleurs de nous dépouiller d'avantage. Mes adversaires appellent cela trahir, moi j'appelle cela avoir le courage de faire son devoir.

Ceux qui abandonnent leur parti pour obtenir des portefeuilles ou des places méritent la réprobation publique. Je me suis séparé d'un gouvernement fort et d'un parti au pouvoir pour me jeter dans l'opposition. Mon désintéressement et mes motifs ne sauraient donc être mis en doute.

Beaucoup d'autres conservateurs importants et éclairés savent comme moi que l'organisation conservatrice telle qu'elle existe aujourd'hui, ne mérite plus la confiance de ceux qui connaissent le fond des choses. La *Presse*, l'organe de M. Chapleau, le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, déclarait le jour même qu'il a été assermenté, qu'il se retirait de la politique, dégoûté de ce qui se passe à Ottawa depuis quelques années. Quand toute la vérité sera connue, les conservateurs honorables comprendront qu'ils sont trompés et exploités par une bande d'hommes qui ne songent qu'à se placer et à s'enrichir, à garder le pouvoir dans leur intérêt personnel.

#### LA QUESTION DE RÉSIDENCE.

Mon adversaire a sa résidence à Québec. J'ai ma résidence à Québec. Il est vrai que le journal dont je suis le rédacteur est publié à Montréal. En quoi cela peut-il m'empêcher de vous être utile en parlement ? Vous ne m'écrivez pas pour vous représenter à St. Roch des Aulnaies ou à St. Cyrille, mais à Ottawa. Vous savez comme moi, du reste, que la plupart des hommes politiques en vue ne résident pas dans leurs comtés. Sir Adolphe Caron demeure à Ottawa et représente le comté de Rimouksi ; Sir Hector demeure à Québec et représente Trois-Rivières ; l'Hon. M. Angers qui réside à Québec a accepté une division sénatoriale dans le district de Montréal.

On dit aussi que j'ai changé de comté et qu'en conséquence j'ai dû être un mauvais député.

J'ai été élu deux fois en 1876 et en 1878 à Bonaventure. Puis j'ai remercié mes électeurs et me suis retiré de la vie parlementaire. C'était mon droit incontestable, je suppose.

Je me suis fait élire en 1891 à Montmorency. Mon élection fut contestée et annulée comme les élections de cent autres députés.

Pour me rendre la lutte presque impossible le gouvernement d'Ottawa fixa mon élection trois jours après celle de M. Charles Langelier, contre lequel on lançait alors toutes sortes d'accusations. Je résolus en conséquence de ne pas me présenter de nouveau dans Montmorency.

Mais ! Suis-je donc le seul homme qui a changé de comté ? Sir A. P. Caron n'a-t-il pas abandonné le comté de Québec pour celui de Rimouski ? Sir Hector Langevin ne s'est-il pas présenté dans Dorchester, dans Rimouski, dans Richelieu, dans Trois-Rivières ? M. George Desjardins ne s'est pas présenté dans Montmorency et dans l'Islet ? L'hon. M. Taillon, ne s'est-il pas présenté dans Montréal-Est, dans Montcalm, dans Jacques-Cartier, dans Chambly ? L'hon. J. C. Chapais que vous avez connu ne s'est-il pas autrefois fait élire à Champlain ?

Ce reproche est donc, comme tout ceux que l'on me fait, ridicule et malhonnête.

#### DES INJURES ET DES GROSSIÈRETÉS

Mes adversaires n'ayant aucune accusation sérieuse à porter contre moi, ont recours aux injures et aux grossièretés. J'ai démasqué les rapines qui se commettaient à Ottawa, j'ai protesté contre la profanation de la justice par les juges, j'ai refusé de sanctionner le coup d'état de M. Angers.

Tels sont, à leurs yeux, mes crimes.

Je réclame la pleine responsabilité de ma conduite, et je me propose de continuer à marcher dans la même voie—celle du devoir.

Je crois que mon expérience politique peut être utile à mes compatriotes dans la crise que nous traversons. Si les électeurs de l'Islet sont de cet avis, ils voteront pour moi.

Les ministres et ceux qui mangent à leur crèche font des efforts extraordinaires pour m'empêcher d'être élu. Ils préféreraient avoir dans la Chambre des hommes pliants, souples, toujours prêts à voter avec eux, à tout approuver, à tout avaler.

Ils ont peur d'enquêtes et de révélations nouvelles qui prouveraient qu'il existe dans notre pays un système de débauche et de corruption publique aussi effrayant que celui qui vient d'être mis au jour, en France, dans l'affaire du Panama.

En France, quatre millions de piastres ont été employés pour acheter des ministres, des députés, des juges, des journalistes.

Une organisation du même genre fonctionne ici.

En France, le peuple vient de prendre sa cause en main.

Je vous demande de suivre cet exemple.

En vous souhaitant à tous, sans distinction de parti, bonne et heureuse année, je suis

Votre dévoué

**ISRAEL TARTE**

